



DELIBERATION N° 2024-034

OBJET : Budget : Admission en non-valeur



Le **25 novembre 2024 à 10h00**, le Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme Communautaire du Sancy, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de l'Office de Tourisme au Mont-Dore et en visioconférence, sous la Présidence de M. Jean-François CASSIER, Président.

Date de la convocation : **14 novembre 2024**

Nombre de conseillers : En exercice : **20** – Présents : **12** – Pouvoirs : **1** - Votants : **13**

Présents : Jean-François CASSIER, Président, Dominique ALAMARGOT, Alphonse BELLONTE, Joffrey CHALAPHY, Stéphane CREGUT, Sébastien DUBOURG, Lionel GAY, Marylise GOIGOUX, Bertrand GOIMARD, François GORY, Jocelyne MANSANA, Marine - Alice POIZOT.

Excusés : François CONSTANTIN, Jean-Michel FALGOUX, Sébastien GOUTTEBEL, Amélie PANCRACIO, Jacques PERRON (pouvoir à Jean-François CASSIER), Patrick SEBY, Pierre SIMON, Henri VALETTE.

Secrétaire de séance : Luc STELLY, Directeur.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1617-5 et L.2343-1 ;
Vu l'Arrêté du 21 décembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 4 applicable aux services publics industriels et commerciaux ;
Vu la demande du Service de Gestion Comptable d'Issoire auprès de l'ordonnateur de constater le caractère irrécouvrable des créances répertoriées dans la liste n° 6714080032 du 20/09/2024 annexée à la présente et de prononcer leur admission en non-valeur,

M. le Président propose au Conseil d'Administration d'admettre en non-valeur sur le budget 2024 au compte 6541 les créances listées pour un montant total de 9 935.56 € (neuf mille neuf cent trente cinq euros cinquante six centimes).

A la lecture de la liste soumise, le Conseil d'Administration ne souhaite pas admettre en non-valeur la créance correspondant au titre n° 1432 de 2006 émis à l'encontre de la Communauté de Communes du Massif du Sancy et dont le montant restant à recouvrer s'élève à 8 070 €.

M. Lionel GAY, intéressé à l'affaire en sa qualité de Président de la Communauté de Communes du Massif du Sancy, ne prend pas part au débat et au vote.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- **NE RECONNAIT PAS** le caractère irrécouvrable de la créance relative au titre n° 1432 de 2006.
- **REJETTE** l'admission en non-valeur du titre n° 1432 de 2006.
- **ACCEPTE** l'admission en non-valeur de la liste n° 6714080032 du 20/09/2024, minorée du titre n°1432, pour un montant de 1 865.56 €.
- **DEMANDE** au Directeur de faire le nécessaire auprès du Service de Gestion Comptable pour que le recouvrement du titre n° 1432 de 2006 soit effectif.

Pour : 12 voix / Abstention : 0 voix / Contre : 0 voix

Fait et délibéré, les jour, mois et an sus dit,
Le Président, Jean-François CASSIER

Le Secrétaire de séance, Luc STELLY





EDITION HELIOS
 Présentation en non valeurs
 arrêtée à la date du 20/09/2024
 063064 SGC ISSOIRE
 47500 - OFFICE TOURISME COMMUNAU SANCY

Exercice 2024
 Numéro de la liste 6714080932
 Type de liste : Non valeur
 11 pièces présentes pour un total de 9935,56

= Catégories et natures juridiques de débiteurs
 =
 =
 =
 =

= Tranches de montants
 =
 =
 =
 =

= Exercice de P.E.C.
 =
 =
 =
 =
 =
 =
 =
 =
 =
 =

= Personne physique - Inconnue
 = Personne physique - Particulier
 = Personne morale de droit privé - Inconnue
 = Personne morale de droit privé - Société
 = Personne morale de droit public - Caisse Assurance Maladie
 = 300 divers
 = 302 ordre de reversement
 = Poursuite sans effet
 = Combinaison infructueuse d'actes
 = RAR inférieur seuil poursuite
 = Durée validité PVC dépassée
 = Inférieur strictement à 100
 = Supérieur ou égal à 100 et inférieur strictement à 1000
 = Supérieur ou égal à 1000 et inférieur strictement à 5000
 = Supérieur ou égal à 5000

5 = Pièces pour
 1 = Pièces pour
 1 = Pièces pour
 3 = Pièces pour
 1 = Pièces pour
 10 = Pièces pour
 1 = Pièces pour
 5 = Pièces pour
 3 = Pièces pour
 2 = Pièces pour
 6 = Pièces pour
 6 = Pièces pour
 4 = Pièces pour
 0 = Pièces pour
 1 = Pièces pour
 1 = Pièces pour
 2 = Pièces pour
 2 = Pièces pour
 1 = Pièces pour

8587,2
 322,38
 852
 157,3
 16,68
 9613,18
 322,38
 555,68
 102,3
 16,88
 9816,38
 218,18
 1647,38
 0
 8070
 0,2
 115,68
 58,3
 322,38
 131
 1194
 44
 8070

Montant PEC
 Montant restant à recouvrer
 TOTAL 9935,56

Objet pièce
 300-divers
 300-divers
 300-divers
 300-divers
 300-divers
 300-divers
 300-divers
 300-divers
 302-ordre de reversement
 300-divers
 300-divers
 300-divers

Nom du rélevable
 AGER LA MONDIALE PREV
 KATZENFORT
 LMA
 BLACK JACK
 SANCY COTE ORGANISATI
 BUREAU MONTAGNE ASYN
 LE RELAIS DES GROTTES
 BERNARD Emille
 LA VIEILLE ETABLE NC
 TAPIS PAPISSERIE AUBU
 COMMUNAUTE DE COMMUNE

Imputation budgétaire de la pièce
 64108--
 7082--
 7082--
 7082--
 7082--
 7082--
 7082--
 5698--
 5698--
 706--
 706--
 5698--

Référence de la pièce
 T-353
 T-237
 T-74
 T-93
 T-235
 T-22
 T-1500
 T-1096770217
 T-203
 T-221
 T-1432

Exercice pièce
 2017
 2015
 2015
 2017
 2019
 2014
 2009
 2015
 2012
 2012
 2006

Nature Juridique
 = Caisse Assurance Maladie
 = Société
 = Société
 = Société
 = Société
 = Inconnue
 = Inconnue
 = Inconnue
 = Inconnue
 = Particulier
 = Particulier
 = Inconnue
 = Inconnue

N° ordre
 1
 1
 1
 1
 1
 1
 1
 1
 1
 1
 1

Motif de la présentation
 RAR inférieur seuil poursuite
 Poursuite sans effet
 Combinaison infructueuse d'actes
 Poursuite sans effet
 Combinaison infructueuse d'actes
 Durée validité PVC dépassée
 RAR inférieur seuil poursuite
 Durée validité PVC dépassée
 Poursuite sans effet
 Poursuite sans effet
 Combinaison infructueuse d'actes
 Durée validité PVC dépassée
 Poursuite sans effet
 Durée validité PVC dépassée
 Durée validité PVC dépassée
 Durée validité PVC dépassée